

**Les problèmes environnementaux de
St-Rambert d'Albon ...**

VIVRE a demandé la pose d'un capteur atmosphérique sur St-Rambert d'Albon

Pollution atmosphérique :

L'association VIVRE a saisi l'occasion des élections municipales pour interpellier les candidats têtes de liste pour les inviter à une réunion le 21 février à la Taverne à Roussillon ou ceux-ci ont exprimé leurs propositions pour diminuer la pollution atmosphérique. (voir article du Dauphiné Libéré ci-dessous) Pour une bonne information il a été distribué 20 000 plaquettes dans tout le secteur nord-Isère et le nord-Drôme dont St-Rambert. Les deux têtes de liste en présence à St-Rambert ont donc reçu une invitation à s'exprimer, seule la liste "Ensemble pour St-Rambert" a répondu et s'est excusée de ne pouvoir être présente à cette réunion et a manifesté son intérêt à la démarche pour la protection de la santé des Rambertois. La pollution atmosphérique à St-Rambert est préoccupante et entraînera vraisemblablement des restrictions par rapport aux usages quand on aura connaissance des conclusions du suivi environnemental global. St-Rambert est quasiment autant pollué que Salaise ou le Péage de Roussillon. Le secteur le plus impacté par les particules fines étant inévitablement le même que celui de l'agglomération roussillonnaise, c'est-à-dire les quartiers qui jouxtent l'autoroute et la déviation. Mais le couvercle de pollution est aussi sur la ville, il est permanent, même par beau temps quand il n'est pas réellement visible. C'est l'impact des rejets industriels et du chauffage résidentiel en hiver. En décembre 2013, janvier et mars 2014 nous avons subi des épisodes de pollutions atmosphériques fort intenses et nous aurions dû interdire les compétitions ou activités de plein air pour les enfants, les recommandations de restrictions, quand elles sont connues, n'ayant pas beaucoup d'effet.

VIVRE a donc demandé au Suivi Environnemental Global du Pays Roussillonnais de positionner un capteur atmosphérique sur St-Rambert puisque cette commune entre dans son domaine d'étude de 20 km².

Après les élections municipales, les élus seront à nouveau invités à se pencher sur le problème, les réflexions émises le 21 février ont valeur d'engagements, chaque commune devant prendre ses propres mesures et, engager une action collective des communautés de communes du Pays Roussillonnais et de Porte Drôme-Ardèche.

Enfouissements sauvages :

St-Rambert a le triste privilège de subir des enfouissements sauvages (voir notre article ci-dessous) A la Tulandière, à Faucemagne et maintenant au bord du Rhône toutes sortes de déchets de démolition ou autres déchets douteux sont enfouis et recouverts. Il nous a été signalé un site d'enfouissement aux Fouillouses mais nous n'avons pas de documents photographiques. Seul le site de Faucemagne est suivi puisqu'a été posé un regard piézométrique et que des analyses sont effectuées au moins une fois par an. Pour la Tulandière et le bord du Rhône, l'activité d'enfouissement semble s'être arrêtée mais qu'en est-il de la pollution souterraine ? Il y a toujours le risque d'écoulement par des fissures qui peuvent affecter la nappe phréatique provoquées en cela par l'activité des engins de chantier en surface.

Alors que les riverains se sont toujours manifestés auprès du maire comme des autorités régionales, nous nous demandons comment a-t-on pu laisser faire cela pendant de longues années au point de modifier notablement le paysage comme à la Tulandière et récemment le bord du Rhône .

Déraillement et stationnement en gare du 21 janvier 2013 :

Suite au déraillement d'un wagon chargé de déchets nucléaires et radioactifs au sud de la gare et proche du centre-ville le 21 janvier 2013 et au stationnement d'un wagon de type "castor" (l'équivalent d'un demi-réacteur nucléaire) devant la salle d'attente de la gare de St-Rambert (voir notre dossier risques technologiques) l'association VIVRE, alors en première ligne a produit des photos et a écrit au maire le 25 janvier 2013 pour qu'il engage une enquête ou procédure pour la sécurité de la population afin que cela ne se reproduise pas. Cette lettre est restée sans réponse. Après le grave accident de Brétigny un journaliste de *francetvinfo* est venu faire un reportage en août 2013 sur la gare de St-Rambert et a constaté des voies de service en piteux état (voir l'article). Nous pouvons légitimement nous interroger sur l'état actuel de ces voies de chemin de fer.

Ondes électromagnétiques :

A St-Rambert il y a déjà eu la tentative de pose d'une station d'onde électromagnétique en plein centre-ville. Lutter contre l'envahissement des ondes électromagnétiques va devenir un enjeu majeur tout comme la pollution atmosphérique. Selon la loi adoptée en septembre 2013, il faut de la sobriété, de la transparence et de la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques. Nous subissons déjà sans vraiment connaître les risques encourus les ondes particulières aux wifi , wimax, bluetooth et téléphones portables qui débordent le cadre même de leur champ d'utilisation. Nous ne pouvons que regretter que la télérelève des compteurs d'eau, se soit installée sans concertation préalable avec la population. Demain, on nous imposera la même chose avec les compteurs électriques de type Linkin et à chaque fois on nous déclarera qu'il s'agit d'ondes de faibles intensités et de courtes durées. Ce qui est probablement vrai mais c'est le cumul de toutes ces ondes qui est à redouter (*) Il est indispensable d'appliquer le principe de précaution et cela passe par une transparence et une information dignes de ce nom. D'abord la loi doit être appliquée dans son intégralité , tout en sachant que les normes actuelles en vigueur ne protègent pas les populations des effets à long terme. Les ondes sont partout, beaucoup de voix s'élèvent pour rabaisser les seuils d'intensité et réduire le nombre d'antenne-relais.

Informations sur les pollutions annexes :

La ville n'informe pas la population sur les pollutions annexes pourtant interdites telles que les feux de déchets de chantier : emballages et palettes, ou les feux de jardin pour brûler les déchets verts. Il faut savoir que le brûlage de 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture diesel qui parcourt 6 000 km ou 17 000 km d'une voiture essence et 3 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière fuel.

Pour plus d'infos, voir :

http://delair.air-rhonealpes.fr/documents/dechet/communiquedinformation_impact_brulage.pdf

Enfin, VIVRE, s'associe pleinement aux demandes de l'ASER formulées aux candidats aux élections municipales de St-Rambert.

() Effets cocktail : basses fréquences et micro-ondes, émissions des lignes à haute tension, des antennes-relais, des téléphones mobiles, des wifi, des consoles de jeu et tablettes sans fil, de la télé TNT, de la radio, des écoute-bébés, des alarmes sans fil, des radars, des GPS, du bluetooth et de la 2G à la 4G !*